

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02938

Numéro SIREN : 803 145 945

Nom ou dénomination : ABERKANE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 5366



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>ABERKANE - SIREN : 803145945</u>				Néant <input type="checkbox"/> *					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
				Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>					
				Exercice N-1 clos le <u>31/12/2016</u>					
ACTIF									
				Brut 1					
				Amortissements-Provisions 2					
				Net 3					
				Net 4					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012				
		Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*		028	10 491	030	8 439	2 052	5 399	
	Immobilisations financières* (1)		040		042				
	Total I (5)		044	10 491	048	8 439	2 052	5 399	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises*	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			18 231	
		Autres* (3)	072	3 114	074		3 114	3 425	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	19 532	086		19 532	74 188	
	Charges constatées d'avance*		092		094				
Total II		096	22 646	098		22 646	95 844		
Total général (I + II)				110	33 137	112	8 439	24 698	101 242
PASSIF									
				Exercice N NET 1					
				Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			7 778	7 778		
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131						
	Report à nouveau		134			7 878	2 607		
	Résultat de l'exercice		136			-1 034	5 271		
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142			14 621	15 656		
Provisions pour risques et charges		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			9 800			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	121	172	277	85 586		
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176			10 077	85 586			
Total général (I + II + III)				180		24 698	101 242		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	0	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ABERKANE - STREN : 803145945		Néant <input type="checkbox"/>					
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2017		Exercice N-1 clos le 31/12/2016					
		1		2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210					
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215					
				217					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	127 589	221 865			
	Production immobilisée*			222					
	Subventions d'exploitation reçues			224					
	Autres produits			226					
			230	0	2				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	127 589	221 867				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises)*			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	129 363	139 592			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	787	-177			
	Rémunérations du personnel*			244	550				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	432	784			
	Dotations aux amortissements*			252	3 346	3 180			
	Dotations aux provisions			254					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259					
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)		262	-5 850	69 859				
	1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		264	128 629	213 237				
			270	-1 040	8 630				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	6	34			
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	0	317			
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquiés D)		300					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		3 076			
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	-1 034	5 271				
	B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2		312		314	1 034			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensés de réintégration (239 sexies D))		249					
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998					
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999					
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997				
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. duodécies)	991	
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
							Pôles de compétitivité hors CICE (44. undécies)	990	
							Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354		1 034	
			Déficit col. 2	356					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								
	Déficits antérieurs reportables :*					360			
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372		1 034	
			Déficit col. 2						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ABERKANE
SASU au capital 7.777,70 euros €
Siège Social : 2, rue de l'Epi d'Or
94800 VILLEJUIF
R.C.S. CRETEIL 803 145 945

PROCES VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIOUE DU 17 Mai 2018

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'an deux mil dix-huit et le 17 Mai à treize heures, Monsieur Idriss ABERKANE, président et associé unique possédant en totalité les 77 777 actions composant le capital social de la Société ABERKANE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de président de la Société ABERKANE, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 1.033,78 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice de 1.033,78 € en report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividende depuis la création de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique rappelle qu'une convention visée à l'article L227-10 du code de commerce, en l'espèce un contrat de cession de droits d'auteur logiciels entre lui-même et la société a été établi en date du 31 Mai 2014.

CINOUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Idriss ABERKANE' followed by a stylized flourish or initials.

Idriss ABERKANE
Président